

<https://www.pressegauche.org/Signature-de-conventions-pour-les-cols-blancs-et-cols-bleus-de-Repentigny-SCFP>



Signature de conventions pour les cols blancs et cols bleus de Repentigny (SCFP)

- Communiqués -



Publication date: vendredi 19 avril 2019

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

MONTRÉAL, le 19 avril 2019 - Les syndiqués cols blancs et cols bleus de la Ville de Repentigny ont signé hier soir leur nouvelle convention collective respective. Les deux groupes d'employés étaient sans contrat de travail depuis le 31 décembre 2017.

Une quinzaine de séances de négociation pour chacun des deux groupes au cours de l'année 2018 ont permis la conclusion de deux ententes de principe à la fin de décembre 2018. Par la suite, celles-ci ont été entérinées au début de l'année 2019 à 85 % par les cols blancs, et à 72 % par les cols bleus.

D'une durée de six ans, cette nouvelle convention prévoit une augmentation salariale totale de 13,75 %.

Les salariés cols blancs et cols bleus ont obtenu des dispositions communes aux deux conventions. Par contre, la majorité des autres dispositions, dont la sécurité d'emploi et les planchers d'emploi, sont demeurées inchangées.

Parmi les autres gains, mentionnons la majoration du boni d'ancienneté, la bonification des primes de quart de travail ainsi que l'obtention d'un jour de congé de maladie additionnel.

L'introduction de la paie aux deux semaines, la mise en place d'un quart de travail de nuit lors de la période hivernale et l'ajout de plusieurs postes permanents ont également été négociés entre les parties.

Les cols blancs représentent près de 450 salariés, soit tout le personnel de bureau incluant celui de la répartition des appels d'urgence 9-1-1, les employés des piscines et ceux de tous les camps de jour ainsi que les brigadiers et brigadières.

Quant aux cols bleus, ils sont plus de 150 personnes travaillant au Service des travaux publics, des parcs et espaces verts ainsi qu'au Service de traitement des eaux.